

Les USA pénalisent une compagnie de navigation française pour avoir fourni des services à Cuba

WASHINGTON.— Les États-Unis ont infligé une amende de 374 400 dollars à la compagnie maritime française et de transport CMA CMG pour avoir fourni des services à Cuba, a révélé le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC).

Cette entité placée sous la juridiction du Département du Trésor des États-Unis, qui a imposé la sanction, a accusé la société CMA CMG d'avoir violé les réglementations de ce Département vis-à-vis de Cuba.

CMA CGM est le troisième groupe mondial de transport par conteneur. Cette mesure est une nouvelle preuve des méthodes coercitives appliquées dans le cadre du blocus économique exercé par Washington contre notre pays. Depuis l'instauration du blocus, les préjudices causés au pays s'élèvent à ce jour à plus de 751 milliards de dollars.

Selon le bulletin de l'OFAC, le gouvernement étasunien aurait engagé une action contre la filiale de la CMA CMG basée à Norfolk, en Virginie, pour avoir accepté des paiements après avoir facilité des envois à Cuba. Le groupe français a également été accusé d'enfreindre des réglementations du Trésor sur l'Iran et le Soudan.

L'OFAC signale également dans son bulletin que certaines des marchandises acheminées vers Cuba pourraient être classées comme des produits agricoles et des médicaments.